

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège (SNUipp) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève envisagée le jeudi 5 décembre 2013.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le lundi 25 novembre 2013, de 14h40 à 15h50.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Madame Anne LE MOAL, sous-directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires (DGRH B1), Monsieur Eric PEYRE, chef du bureau du programme enseignement scolaire public du premier degré (DGESCO B1-1) et Emilie BRANEYRE, bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3).
- pour le SNUipp : Monsieur Olivier KOSC, secrétaire national et Monsieur Laurent CADREILS, secteur national.

Le ministère ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

L'organisation syndicale tient au préalable à rappeler son opposition au dispositif du service minimum d'accueil (SMA). Ce dispositif s'apparente à une entrave à l'exercice du droit de grève pour les organisations syndicales qui doivent saisir l'administration de leur intention 8 jours avant le délai de 5 jours pour déposer le préavis de grève et pour les personnels enseignants du premier degré qui doivent signaler leur intention de faire grève dans 48 heures avant le début de la grève. En outre, l'organisation syndicale souligne que la participation aux réunions de négociation préalable s'avère être un exercice formel et s'interroge sur son utilité lorsque les motifs d'intention de grève ne relèvent pas de la compétence du ministre de l'éducation nationale.

La réunion se poursuit par des échanges sur les différents motifs pour lesquels le SNUipp entend déposer un préavis de grève :

1. Pour une autre réforme des rythmes : remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate des discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires

SNUipp : L'organisation syndicale estime que la réforme n'est pas satisfaisante, elle déporte sur le péri-scolaire une partie de la réussite scolaire qui doit être à la charge de l'école. Le SNUipp demande une suspension de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014 et un nouveau décret. L'organisation syndicale souhaite que tous les enseignants soient entendus.

L'organisation syndicale pense que la réforme en l'état porte en elle des inégalités territoriales et regrette que le temps de l'école et de l'apprentissage dépendent d'aspects matériels, alors que cela ne devrait pas avoir d'impact.

Ministère : Concernant la réforme des rythmes scolaires, il est rappelé que cette réforme doit permettre, dans l'intérêt des élèves, de faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et ainsi mieux articuler le temps scolaire et le temps péri scolaire. A cette fin, il est nécessaire de coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif.

Les échanges au niveau local doivent permettre de définir des modalités équilibrées d'organisation des rythmes scolaires dans l'intérêt des élèves mais également des enseignants. La concertation au niveau local constitue une étape préalable importante à tout projet d'organisation du temps scolaire.

Elle devra permettre de rapprocher les projets élaborés par le conseil d'école et par le maire ou le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'ils ne convergent pas spontanément.

L'objectif visé est d'articuler au mieux les temps scolaire et périscolaire, de favoriser la complémentarité entre les différentes activités proposées aux élèves au cours de la journée et de permettre une adaptation aux situations locales.

Le ministre conscient des difficultés rencontrées a annoncé le renforcement des moyens mis à disposition pour la mise en œuvre de cette réforme et a notamment confirmé la reconduction du fond d'amorçage devant l'association des maires de France ainsi que l'attribution de moyens humains.

SNUipp : L'organisation syndicale souhaite que le ministre s'adresse également aux personnels et qu'il réponde à leurs attentes.

Il ressort d'une enquête locale que les avis des enseignants sur l'organisation des rythmes (avis sur le choix de la pause méridienne ou de l'étalement de la journée et l'impact sur le temps de réflexion en équipe) n'ont pas été suffisamment entendus. Par ailleurs, les problèmes de mise en œuvre ont entraîné une multiplication des réticences y compris des personnels qui n'étaient pas opposés. Les personnels ont le sentiment qu'on leur en demande encore plus et que c'est l'école qui s'adapte au périscolaire.

Le SNUipp reste convaincu de la nécessité d'une réforme et rappelle qu'il était d'ailleurs opposé à la réforme du ministre Darcos, mais il faut prendre le temps et entendre les revendications des enseignants.

L'organisation syndicale souhaite que le décret soit revu pour introduire plus de souplesse comme c'était le cas dans la version antérieure à 2008, elle préfère que soit posé le principe de 4 jours et demi sans parler de demi-journées pour avoir plus de possibilités de s'organiser en fonction des spécificités locales. L'organisation syndicale souhaite que soit préservé le principe des 7 semaines de classe et des 2 semaines de congés et considère qu'il convient dans le cadre de la réforme de revoir aussi le calendrier scolaire ainsi que les programmes.

L'organisation syndicale a déjà alerté sur la situation par voie de pétition et voie de presse et a le sentiment que les enseignants ne sont pas entendus.

2. Pour un budget ambitieux pour la transformation de l'école :

- une baisse des effectifs par classe ;
- un renforcement des RASED par des créations de postes et des départs en formation ;
- une montée en charge du plus de maîtres que de classes ;
- un renouveau de la formation continue des enseignants ;
- un alignement de l'ISAE sur l'indemnité second degré ;
- des mesures concrètes pour l'éducation prioritaire avec une réduction du temps d'enseignement pour les professeurs des écoles comme pour les professeurs du collège.

SNUipp : L'organisation syndicale note l'effort dans les budgets 2013 et 2014, avec des créations de postes mais considère que cela reste insuffisant face à l'augmentation démographique des élèves. Il n'y a pas de signes tangibles sur le terrain ce qui suscite de grosses déceptions de la part des personnels alors que leurs attentes sont fortes.

Le SNUipp demande un autre budget pour le ministère de l'éducation nationale.

Ministère : Concernant les créations de postes, il est rappelé que des sessions supplémentaires de concours ont été organisées en 2013 et que les créations de postes se font dans le cadre d'un plan pluriannuel.

La répartition des créations de postes permet de couvrir la démographie des élèves mais aussi de porter des efforts sur certains points.

Les efforts apportés en 2013 et 2014 portent ainsi essentiellement sur la restauration de la formation initiale sur les deux degrés, avec 27 000 supports supplémentaires. Pour autant, des moyens supplémentaires grâce aux services d'enseignement des enseignants stagiaires ont pu être dégagés pour faire face à la démographie, à la prise en charge des élèves en difficultés (dispositif de plus de maîtres que de classes, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans), à l'amélioration de l'accueil des élèves (accompagnement de l'évolution démographique et rééquilibrage territorial). L'accompagnement des élèves en situation de handicap est également renforcé.

Le budget 2014 prévoit également le financement des mesures de revalorisation du métier enseignant dans le premier degré avec la montée en charge de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), l'augmentation des possibilités d'accès au grade de professeur des écoles hors classe. 10 000 contrats aidés seront recrutés pour assister les directeurs d'écoles dans des tâches administratives et éducatives.

Les années suivantes permettront le maintien de ces efforts et le renforcement des efforts sur d'autres points.

SNUipp : L'organisation syndicale rappelle l'engagement du gouvernement de porter la priorité sur le primaire. Pourtant, le taux d'encadrement des élèves dans le primaire reste inférieur à la moyenne de l'OCDE. Les enseignants ont le sentiment qu'ils n'ont pas les moyens de faire face à l'augmentation démographique.

Concernant les sessions supplémentaires de concours, l'organisation syndicale attire l'attention sur la situation des candidats admissibles de la session exceptionnelle 2014 qui ont été recrutés en tant que contractuels cette année scolaire 2013-2014. Ces candidats se trouvent en difficulté cette année, ils doivent faire face à la gestion de classe, la préparation aux épreuves d'admission des concours de recrutement et la validation de leur dernière année de master. L'organisation syndicale dénonce la dégradation des conditions de travail de ces personnes ainsi que des enseignants qui les accueillent.

Ministère : L'ensemble des sujets abordés feront l'objet de discussions dans le cadre des 13 groupes de travail qui sont organisés jusqu'en février 2014 sur les métiers de l'éducation nationale.

SNUipp : Concernant les groupes de travail, l'organisation syndicale a l'impression de ne pas être entendue, les propositions présentées ne correspondant pas à ses attentes. Ainsi, concernant les directeurs d'école, l'organisation syndicale considère que la question des décharges constitue l'élément majeur.

Concernant l'ISAE, l'organisation syndicale demande un plan pluriannuel pour un alignement sous 2-3 ans de cette indemnité sur celle des enseignants du second degré. Par ailleurs, le SNUipp demande la fin du gel du point d'indice.

Sur l'éducation prioritaire, l'organisation syndicale demande que le premier degré ne soit pas oublié. L'organisation syndicale souligne par ailleurs les problèmes de zonage, le bassin n'étant pas forcément pertinent, la situation peut être particulière d'une école à l'autre. Le SNUipp demande

l'abandon du dispositif ECLAIR au profit d'un autre dispositif pour rompre avec la logique de zone et est favorable à une logique plus individuelle.

Ministère : L'amélioration des conditions d'exercice et le renforcement des moyens de lutte contre la difficulté scolaire feront l'objet de propositions du ministère et de discussions dans le cadre des groupes de travail qui viennent d'être mis en place sur la redéfinition du métier d'enseignant.

S'agissant de l'éducation prioritaire, à l'issue des assises qui se sont tenues, des mesures spécifiques, concernant les personnels enseignants, l'organisation de leur service d'enseignement, leur formation et les modalités de reconnaissance de leurs conditions d'exercice, feront l'objet d'annonces de la part du ministre en janvier 2014. La réflexion engagée est globale, le premier degré est donc concerné.

3. Pour l'amélioration des conditions de travail :

- du temps pour travailler en équipe : 3 heures hebdomadaires libérées, une amélioration des décharges de direction pour le fonctionnement de l'école ;
- respect de la professionnalité des enseignants : fin du caporalisme et des injonctions.

SNUipp : Sur ces sujets, l'organisation syndicale dénonce les injonctions adressées aux personnels par l'administration départementale (recensement de tableaux de suivi par exemple pour l'organisation des APC) qui donne le sentiment aux enseignants d'un manque de confiance et d'abandon. L'organisation syndicale demande à ce que soit mis fin à ces contrôles systématiques et demande que les enseignants soient davantage soutenus et accompagnés dans le cadre de la mise en place de projets.

Le SNUipp attire également l'attention sur la situation des autorisations spéciales d'absence, l'absence est accordée au minimum pour une journée et entraîne non seulement la perte d'une journée de traitement mais également elle s'accompagne de plus en plus souvent de la perte d'une journée d'AGS, ce que conteste l'organisation syndicale.

L'organisation syndicale demande par ailleurs que la circulaire sur la mobilité des enseignants du premier degré soit modifiée. L'organisation syndicale dénonce notamment la multiplication des postes à profil et regrette que les responsables académiques soient trop spécialisés pour le second degré et non sur les spécificités du premier degré.

Le SNUipp demande en outre que dans le cadre de la réforme des retraites des dispositions soient prises concernant les fins de carrière pour tenir compte de l'allongement de carrière qui en découle (exemple : dispositif d'aménagement du temps de travail des fins de carrières comme l'ancien dispositif de la cessation progressive d'activité).

A l'issue de la réunion de négociation préalable, le syndicat maintient son intention de déposer un préavis pour une grève envisagée le 5 décembre 2013. L'organisation syndicale sera accompagnée de SUD, de la CGT et FO.

La sous-directrice des études de gestion
prévisionnelle et statutaires

Anne LE MOAL

SNUipp

Olivier KOSC

Laurent CADREILS